



**DIRECTION DE L'AGRICULTURE**

Pū fa'aterera'a nō te 'ohipa fa'a'apu

**Mission d'assistance pour le pilotage  
opérationnel de la phase maturation du  
projet Sécurité Alimentaire et Transition  
Agroécologique des Atolls de Polynésie  
(SATAAP)**

**CAHIER DES CHARGES**

## SOMMAIRE

### Table des matières

#### SOMMAIRE 1

Article 1 - Généralités.....	2
1.1. Contexte .....	2
1.2. Objet du marché.....	5
1.3. Communication .....	6
Article 2 - Contenu de la mission .....	6
2.1. Activités.....	6
2.2. Livrables.....	7
Article 3 – Organisation de la prestation .....	7
3.1. Pilotage de la prestation .....	7
3.2. Propriété des documents .....	7
3.3. Missions donnant lieu à des déplacements .....	7
Article 4 – Remise des travaux.....	8
Article 5 – Compétences exigées .....	8

## Article 1 - Généralités

---

### 1.1. Contexte

La Polynésie française dépend à 75% des importations pour se nourrir. Elle est de plus menacée par la faiblesse de l'attrait de la destination pour le transport maritime qui est une partie de la cause d'une inflation (importée) qui a atteint 8,5% sur un an en 2022 et 0,6% en 2023, soit 9,1% en 2 ans.

A la suite d'un travail concerté de deux années, la Polynésie française a adopté son schéma directeur de l'agriculture 2021-2030. L'une de ses orientations est la mise en place d'un système alimentaire territorialisé, devant permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à une alimentation saine et équitable de manière durable.

Ambitieux, cet axe n'en est pas moins essentiel car le diagnostic du système alimentaire polynésien réalisé en 2020 l'a montré : l'accès à une nourriture suffisante et saine n'est pas assuré pour tous en Polynésie française. Une étude complémentaire sur le coût des régimes sains a montré qu'une très large majorité des foyers polynésiens n'avait pas les ressources permettant de s'acheter un régime alimentaire sain quotidien. Cet état de fait impacte largement l'état de santé d'une population en surpoids pour 75% d'entre elle. Aux problèmes de sous production et de coût des aliments sains, s'ajoute un comportement alimentaire appétent pour « la nourriture de qualité médiocre, produite industriellement ».

Aussi, le Plan de transition alimentaire de la Polynésie française qui a été élaboré par la direction de la santé publique (DSP) et la direction de l'agriculture (DAG) prévoit le déploiement de 90 actions, la mobilisation d'un budget estimé à 4 milliards CFP sur les 10 prochaines années. Ces actions embrassent la problématique de façon large et systémique en complément du Schéma de Développement Agricole et du Schéma de Promotion de la Santé en adressant les enjeux de chaîne de valeur, mais aussi de comportement alimentaire, d'autoproduction, d'empreinte écologique de l'alimentation.

La transition agroécologique en Polynésie française vise à orienter la production agricole vers des modèles de productions qui préservent la santé des consommateurs et l'environnement et privilégient l'agriculture familiale et les petites entreprises. L'autre levier de cette transition est de favoriser le développement des filières d'alimentation courtes et l'émergence de projets alimentaires territoriaux.

Dans ce cadre et en parfaite cohérence avec l'ensemble des travaux en cours, la DAG a construit un projet de démonstrateur territorial des transitions agricoles et alimentaires (DTAA) présenté à un financement France 2030 en décembre 2022. Figurant parmi les lauréats, ce projet intitulé « Sécurité alimentaire et transition agroécologique des atolls de Polynésie » (SATAAP) va entrer en phase de maturation au deuxième semestre 2024. Ce programme dont la DAG est cheffe de file est porté par un consortium réunissant :

- La direction de l'agriculture
- Le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française « SPCPF »,
- La Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire « CAPL »,
- La SARL Ampelidacees
- La SARL Tuam's distiller
- Madame Juliane KAMIA
- Monsieur Adrien ASINE

Le projet SATAAP, déployé à travers 11 sites pilotes réparties sur l'ensemble des Tuamotu, illustre l'ampleur géographique de cette initiative visant à lutter contre les inégalités territoriales au sein de la Polynésie française et donc à réduire les inégalités sociales et sanitaires. Ces sites, tels que Rangiroa, Fakarava, Hao, Anaa, Ahe, Manihi, Makemo, Tikehau, Aruatua, Takapoto, Takaroa, incarnent un véritable laboratoire grandeur nature dédiée à la recherche, à l'innovation, au développement en faveur de l'agriculture durable sur des sols coralliens. L'objectif est évidemment le renforcement de la sécurité et de la résilience alimentaire dans un contexte de micro-marchés insulaires totalement isolés. Cela passe nécessairement par l'accompagnement de la population vers des changements alimentaires favorables alors que des décennies de pénuries et dépendances les ont amenés à des régimes alimentaires très dégradés.

Le projet tel que présenté dans la note descriptive jointe au règlement de consultation a été retenu lors de la troisième vague de sélection des DTAA le 5 avril 2024.

Le projet comporte 2 phases :

- 1 phase maturation de 12 à 18 mois qui doit permettre de :
  - o Sensibiliser les acteurs
  - o Créer un socle de référence commun
  - o Finaliser les diagnostics
  - o Élaborer les plans d'actions
  - o Préparer le déroulement des plans d'action des 5 thématiques ci-dessus.
- 1 phase de réalisation sur 5 ans maximum, pendant laquelle le plan d'action élaboré et finalisé en phase de maturation sera mis en œuvre.

Ce plan d'action présenté ci-dessous de manière synthétique compte 5 axes d'innovation décomposés en plusieurs volets thématiques dans lesquelles s'insèrent les actions proprement dites et au moins 7 domaines d'ingénierie. Sa mise en œuvre sera accompagnée par le suivi des indicateurs clés de performance relatifs à la sécurité alimentaire, à la production alimentaire et à l'adoption des pratiques agroécologiques.

#### Axe 1 : Restaurer et préserver les agroécosystèmes d'atolls

Il s'agit d'agir sur l'ensemble des composantes permettant la production agricole de fruits, légumes et produits vivriers dans les milieux d'atolls ce qui est nécessaire mais très complexe. Il s'agit donc de rendre l'agriculture "faisable"

Cet axe est décomposé en 21 actions, dont 6 concernant la phase de maturation. Les thématiques sont :

- Gestion de l'eau
- Restauration et gestion de la fertilité
- Étude et soutien à la reconstitution des systèmes de production traditionnels en fosse de culture (maite)
- Services écosystémiques
- Semences et plants adaptés aux conditions d'atolls
- Développement de petits élevages adaptés aux conditions d'atolls

### Axe 2 : Soutenir une activité agricole professionnelle durable dans le contexte des micro-marchés d'atoll

Une fois "faisable", ce deuxième axe vise à développer une activité agricole durable et rentable au sein d'exploitations agricoles tournées vers l'approvisionnement des marchés locaux insulaires en produits frais tels que des fruits, des légumes et des produits vivriers. De plus, cet axe viendra au soutien des activités d'agro-transformation artisanale visant à accroître la valeur ajoutée des exploitations agricoles et à permettre la mise en vente ultérieure de certaines productions. Il est à noter que les micro-marchés cible rassemblent sur un même atoll, la population dans son ensemble, les services de restauration scolaire, et le cas échéant, les structures d'hébergement touristiques.

Cet axe comprend 3 volets thématiques, décomposé en 4 actions, dont une pour la phase de maturation. Les thématiques sont :

- Mise en place des systèmes alimentaires adaptés aux conditions d'atolls
- Soutien des activités agricoles professionnelles et durables
- Soutenir une activité d'agro-transformation au sein des exploitations agricoles

### Axe 3 : Faire de la restauration scolaire un dispositif d'apprentissage et de formation pour une alimentation saine

Transformer la restauration scolaire en un outil d'apprentissage de l'alimentation saine est une démarche cruciale pour inculquer de bonnes habitudes alimentaires aux jeunes et leur entourage et ainsi participer à l'amélioration de l'état sanitaire de la Polynésie.

Cet axe est décomposé en 8 actions, dont 4 pour la phase de maturation.

### Axe 4 : Soutenir la production et l'autoconsommation de biens alimentaires à l'échelon familial

Cet axe représente l'une des orientations clés du Plan de transition alimentaire, car la production d'une partie de leur alimentation permet aux populations à faibles revenus de diminuer la proportion de leur budget consacrée à leur alimentation, les rend plus résilientes face à une éventuelle augmentation des prix ou face à une interruption de l'approvisionnement alimentaire. Il vise aussi, évidemment, à une amélioration du bol alimentaire des populations.

Cet axe comprend deux actions conduites en phase de réalisation.

### Axe 5 : Communiquer, former, capitaliser et répliquer

L'objectif de cet axe est d'assurer la répliquabilité du projet dans les autres atolls des Tuamotu, mais aussi dans les atolls de la région. Cet axe comprend six actions conduites en phase de réalisation.

Le projet repose sur un large écosystème d'acteurs dont les collaborations démontrent leur engagement à traiter les sujets de production agricole et d'alimentation saine et durable de manière transversale. La consolidation de partenariats opérationnels fait partie des objectifs de ce projet.

La phase de maturation permettra, le cas échéant, des évolutions entre un partenariat ou une intégration au sein du consortium, tels qu'ils sont identifiés à ce stade.

Les membres du consortium sont : La Direction de l'Agriculture de la Polynésie française (chef de file), la Chambre d'Agriculture et de Pêche Lagonaire (CAPL), le Syndicat pour la Promotion des Communes de la Polynésie française (SPCPF), l'Agence de développement des économies agroécologiques (ADEA) en cours de création, et 3 agriculteurs des Tuamotu, dont 2 sont garantis BIO et le troisième est en agroécologie. Ils sont tous les trois dans le réseau des centres de vulgarisation créé par la DAG en juillet 2023.

Le projet peut également compter sur de nombreux partenaires ayant manifesté leur intérêt pour y participer : le lycée agricole d'Opunohu (EPEFPA) avec notamment le CFPPA (centre de formation professionnel et de promotion agricoles) de Moorea, l'ACTA, structure animant les instituts techniques agricoles, le Cirad, les communes et restaurations collectives scolaires des 11 îles ou communes pilotes, les agriculteurs des atolls, les commerçants des atolls pilotes, assurant la mise en marché des productions, l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM).

Le consortium, ouvert et évolutif, pourra intégrer de nouveaux partenaires dans la phase de maturation du projet et sera encadré par un accord de consortium.

La gouvernance du projet sera assurée par un comité de pilotage « COPIL », un comité exécutif « COMEX » qui fait office de comité technique (il regroupe les membres du consortium).

Le financement des 7,98 millions d'euros à ce stade est assuré à hauteur de 4,146 millions d'euros par le consortium dont 3,327 millions d'euros par le chef de file DAG. France 2030 financerait 3,841 millions d'euros.

C'est dans ce contexte de transformation du territoire polynésien vers un système alimentaire sain et durable que la Direction de l'Agriculture souhaite être accompagné pour le pilotage opérationnel de ce projet d'envergure durant la phase de maturation du projet jusqu'en décembre 2025.

## 1.2. Objet du marché

L'objectif de cette prestation est d'assister la direction de l'agriculture (DAG), dans le pilotage opérationnel de la phase maturation du projet « Sécurité alimentaire et transition agroécologique des atolls de Polynésie », dit SATAAP, et dans la coordination de l'ensemble des actions de ce projet pour le compte du chef de file et du consortium comme suit :

1. Mettre en place, coordonner et animer toutes les instances de pilotage prévues ;
2. Opérer toute la planification de la « phase Maturation » du projet global, avant sa phase de démarrage, et donc proposer l'organisation adaptée pour sa mise en oeuvre ;
3. Élaborer tous les cahiers des charges des études et travaux à mener dans la phase «Maturation» ;
4. Lancer tous les travaux en lien avec les membres et les prestataires ;
5. Créer et tenir tous les outils de pilotage et de suivi projet : opérationnels, financiers, RH, indicateurs, tableaux de bords ;
6. Rédiger les rapports périodiques adéquats et livrables attendus par la banque des territoires ;
7. Tenir le suivi financier et coordonner les relations avec les partenaires et avec France 2030 ;
8. Animer les réunions mensuelles de coordination avec les pilotes d'opérations, et les COPIL et COMEX aux côtés du Chef de file ;
9. Elaborer et faire valider le plan de la phase (Actions, budgets, planification, indicateurs, organisation opérationnelle) de réalisation et rédiger les documents à soumettre au comité de sélection

### 1.3. Communication

Le maître d'ouvrage et chef de file du projet SATAAP (la DAG) demeure le seul interlocuteur avec le financeur du projet (La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires) sauf instruction contraire de la DAG. Le titulaire du marché assiste la DAG dans le pilotage opérationnel de la phase maturation du projet SATAAP, et dans la coordination de l'ensemble des actions de ce projet pour le compte du chef de file.

## Article 2 - Contenu de la mission

---

### 2.1. Activités

La prestation décrite au présent cahier des charges pourra donner lieu aux activités suivantes :

- Prise en main complète du projet, de ses attendus, de ses actions, rencontre des acteurs du consortium et partenaires, lecture des schémas de politique publique relatifs ;
- Vérification de l'adressage en phase de maturation de toutes les actions prévues en phase de réalisation, afin d'obtenir les informations nécessaires à leur programmation et calibrage ;
- Élaborer et suivre les outils de planification projet, opérer la planification projet (GANTT, tableaux de bords, tableaux des indicateurs...) ;
- Élaborer les feuilles de route des acteurs du consortium et des partenaires ;
- Organiser l'ingénierie financière en lien avec France 2030, la DAG et chacun des acteurs et partenaires du consortium ;
- Appuyer la DAG dans la convocation et l'animation des instances de pilotage, créer et faire vivre les outils de partage et rédiger les rapports et compte rendus détaillés correspondants ;
- Créer et suivre les outils de suivi de projets sur les volets opérationnels et financiers (tableaux de bords, compte rendus, feuille de route) ;
- Créer et faire vivre les indicateurs et tableaux de bord d'évaluation ;
- Élaborer une planification des achats de prestation en vue de donner de la cohérence au sein du cercle des prestataires ;
- Élaborer et diffuser les cahiers des charges de toutes les prestations en lien avec les membres du consortium (sauf ceux où le prestataire envisage de candidater) ;
- Participer à la sélection des prestataires, organiser et s'assurer du bon déroulement des missions par les prestataires (sauf ceux où le prestataire a candidaté) ;
- Mettre en œuvre toutes les actions permettant d'assurer cohésion et cohérence entre les acteurs du consortium ;
- Mettre en œuvre toutes les actions permettant d'assurer cohésion et cohérence avec toutes les autres actions des politiques publiques en cours ou à venir ;
- Elaborer et rédiger avec l'appui de la DAG, tous les documents exigés par la Banque des territoires : maquette financière, rapport d'avancement, rapport d'engagement final avec les fiches actions ;
- Préparer et participer au comité de sélection France 2030 pour la phase de réalisation.
- 

La DAG demeure chef de file du projet et seule autorité à prendre les décisions finales dans le pilotage, la stratégie et la gestion du pilotage opérationnel de SATAAP.

## 2.2. Livrables

- Une note de cadrage méthodologique et de calendrier ;
- Les outils de pilotage et de suivi projet sur les volets planification, opérations, RH, finances et achats, indicateurs tenant compte des attendus pour programmer la phase de réalisation ;
- La planification globale du projet et le schéma d'organisation ;
- Les feuilles de routes par acteur et partenaire concerné ;
- L'outil de liaison financier DAG / Membres du consortium et DAG / Banque des territoires ;
- Un tableau de bord synthétique mensuel à fournir à la DAG et au consortium ;
- La synthèse des activités et livrables accomplis et l'échéancier des livrables restant à accomplir, avec une évaluation des risques liés à l'accomplissement de ces livrables ;
- Les modèles de notes, rapports, tableaux de bords à utiliser par chacun des acteurs ;
- Les comptes rendus des réunions des entités assurant la gouvernance du projet ;
- Les présentations pour les COPIL, et COMEX et présentations aux politiques et décideurs ;
- Les comptes rendus des réunions ;
- Les plans d'actions dits de « cohérence et cohésion » ;
- Les cahiers des charges des études et prestations à mener ;
- Les notes évaluatives des réponses aux cahiers des charges ;
- le rapport d'avancement complet (à mi-parcours)
- Au terme de la phase de maturation le dossier complet à remettre au comité de sélection pour la phase de réalisation avec :
  - Plan d'actions et calendrier
  - Fiches actions et budget (maquette financière)
  - Le rapport d'engagement
  - Feuilles de route des acteurs
  - Gouvernance
  - Indicateurs et tableaux de bord
  - L'organisation et le pilotage

## Article 3 – Organisation de la prestation

---

### 3.1. Pilotage de la prestation

Le directeur de la direction de l'agriculture « DAG », ou un acteur placé sous son autorité et explicitement désigné à cet effet pour tout ou partie de la prestation (qui peut être hors de la DAG et membre du consortium), est le référent pour toute question relative à l'exécution de la prestation. Le prestataire est tenu de rendre compte mensuellement de l'avancement des travaux.

### 3.2. Propriété des documents

Tous les documents établis sont la propriété exclusive de la DAG et des membres du consortium. Dès lors, le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers les documents ou informations liés à l'étude, sauf autorisation de la DAG.

### 3.3. Missions donnant lieu à des déplacements

Tous les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de la Polynésie française prévus dans le cadre de la présente prestation devront être chiffrés et inclus dans l'offre du candidat. Les déplacements doivent obligatoirement donner lieu à des missions en relation avec l'objet de la prestation, parfois pour



assister voire animer les réunions liées à la gouvernance du projet. Ces déplacements devront être détaillés autant que possible dans le cadre de décomposition joint en annexe.

#### Article 4 – Remise des travaux

---

Les livrables listées dans l'article 2.2 devront être remis et approuvés par la DAG afin de confirmer qu'ils correspondent aux exigences requises avant l'admission définitive de la facture. Le cas échéant, les pièces remises ainsi que la facture peuvent être rectifiées.

#### Article 5 – Compétences exigées

---

Le prestataire disposera :

- D'une connaissance des secteurs de l'agriculture, de l'agro-transformation, de l'alimentation et/ou de la nutrition santé,
- Des références et des compétences avérées sur des prestations similaires à l'objet du présent marché en Polynésie française, ou dans des situations insulaires ultramarines comparables à la Polynésie française.
- D'une expertise et d'une expérience avérées dans la conduite de projet, singulièrement multi-acteurs et multi disciplinaire.,
- D'une expérience en termes de concertation multi-acteurs sur les enjeux de recherche agronomique, de production agricole, alimentation durable et sociaux-économiques ;
- D'une capacité à piloter un projet d'envergure en Polynésie française.

Le prestataire indiquera dans une note les prestations et travaux qu'il a déjà menés, similaires ou comparables à la présente offre.

Une connaissance du tissu socio-culturel, socio-économique, et administratif de la Polynésie française sera valorisée.

Il précisera la capacité des experts dédiés à la prestation accompagné de leurs références et détaillera les qualifications et expériences des principaux experts. La répartition des tâches devra être précisée. Le prestataire devra avoir à sa disposition les moyens techniques, la disponibilité, et l'ensemble des compétences lui permettant d'assurer la prestation telle que décrite dans la présente offre.

##### **Attentes vis-à-vis du prestataire pour la bonne réalisation de la mission**

Par ailleurs, pour la bonne réalisation de la mission, le prestataire devra :

- S'assurer de désigner un responsable de projet qui sera l'interlocuteur unique de la DAG et de ses partenaires, membres du consortium
- Informer, en amont, de toutes difficultés liées au respect des délais.

##### **Notation et sélection du prestataire**

La proposition retenue sera celle répondant le mieux aux besoins de la DAG en fonction des critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation.

A ....., le .....

Lu et accepté,

Le candidat,